

Laure Charton - Thomas Lenne
Les Dufours
45320 Saint Hilaire Les Andr sis

A Saint Hilaire Les Andr sis, le 19 septembre 2020

Madame, Monsieur,

Nous avons pris connaissance des principaux  l ments concernant l'extension de la base Intermarch , situ e   Saint Hilaire Les Andr sis et dont nous sommes riverains. Du fait de cette proximit  , notre conseil et nous-m mes sommes tr s attentifs aux dispositifs qui doivent permettre de r duire les nuisances lumineuses, sonores ainsi que celles engendr es par la circulation des v hicules l gers et parfois des poids lourds sur la voie communale qui dessert notre habitation et l'activit  commerciale qui s'y trouve (pension pour animaux).

Suite   une r union avec les principaux interlocuteurs qui a eu lieu au mois de f vrier 2020, des modifications par rapport au projet initial ont  t  effectu es sur le plan paysager et sur l'organisation spatiale du projet, ce que nous saluons.

Nous tenons n anmoins   attirer l'attention sur plusieurs points :

- Dans tous les documents que nous avons pu consulter, il n'est nullement mention de la pr sence de la pension pour animaux   proximit  de la base. Or , le calme et les nuits noires sont essentielles au bien  tre des animaux , en plus d' tre un argument de valorisation pour l'entreprise. Les am nagements permettant la r duction des nuisances sonores et visuelles nous semblent peu clairs ou superficiels(**Photo 1**).
- Du c t  Nord du projet :
 - (**Plan -1**) : Il est pr vu un stationnement permettant d'accueillir deux remorques poids lourds. Nous nous interrogeons sur la pertinence de cet am nagement   cet emplacement, sur le risque de nuisances sonores provoqu es par les man uvres des poids lourds, notre habitation, le chenil et la chatterie  tant   proximit . Nous souhaitons son d placement ou sa suppression.

- **(Plan -2)** : Les nuisances sonores des quais de chargement déjà très présentes, et 8 nouveaux quais sont prévus de ce côté dans le projet. Nous souhaitons le déplacement de ces quais côté Sud.
- **(Plan -3)** : Une légende mentionne « écran végétal existant », mais nous ne comprenons pas cette légende puisqu'il n'y a actuellement pas d'écran paysager à cet emplacement précis (le merlon de terre étant quelques mètres plus au Sud). Néanmoins, il nous semble pertinent d'effectivement renforcer cet écran végétal de façon significative.
- **(Plan -4)** : Du côté Ouest du projet, nous souhaitons qu'un dispositif de compensation visuelle et sonore soit créé (aucun n'est prévu actuellement).
- **(Photo 2)** : La circulation sur la VC20, actuellement en sens unique, interdite aux véhicules de plus de 3,5 tonnes et qui dessert les lieux-dits « Les Crançons » et « Les Dufours » pose problèmes:
 - Alors que d'autres itinéraires sont possibles (sans perte de temps), de nombreux véhicules l'empruntent à vive allure, parfois en sens interdit, malgré les panneaux de signalisation et les dispositifs de ralentissement. La sortie des habitants et des clients de la pension en devient dangereuse, plusieurs accidents se sont déjà produits sur cette voie.
 - Il n'est pas rare de voir des poids lourds s'y engager malgré l'interdiction. A la lecture des documents proposés, le projet d'agrandissement va engendrer une augmentation significative de la circulation de ce type de véhicule (estimation haute, +102%). Nous proposons une réflexion avec les différents acteurs sur les solutions suivantes :
 - Privatisation d'une partie de la voie desservant les lieux-dits « Les Crançons » et « Les dufours ».
 - Interdiction de la circulation dans les deux sens, sauf riverains, accès pension et engins agricoles.

Dans l'attente d'une réponse, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Laure Charton, Thomas Lenne

Annexes :

Photo 1: Vue d'ensemble de l'existant



Annotations du plan paysager

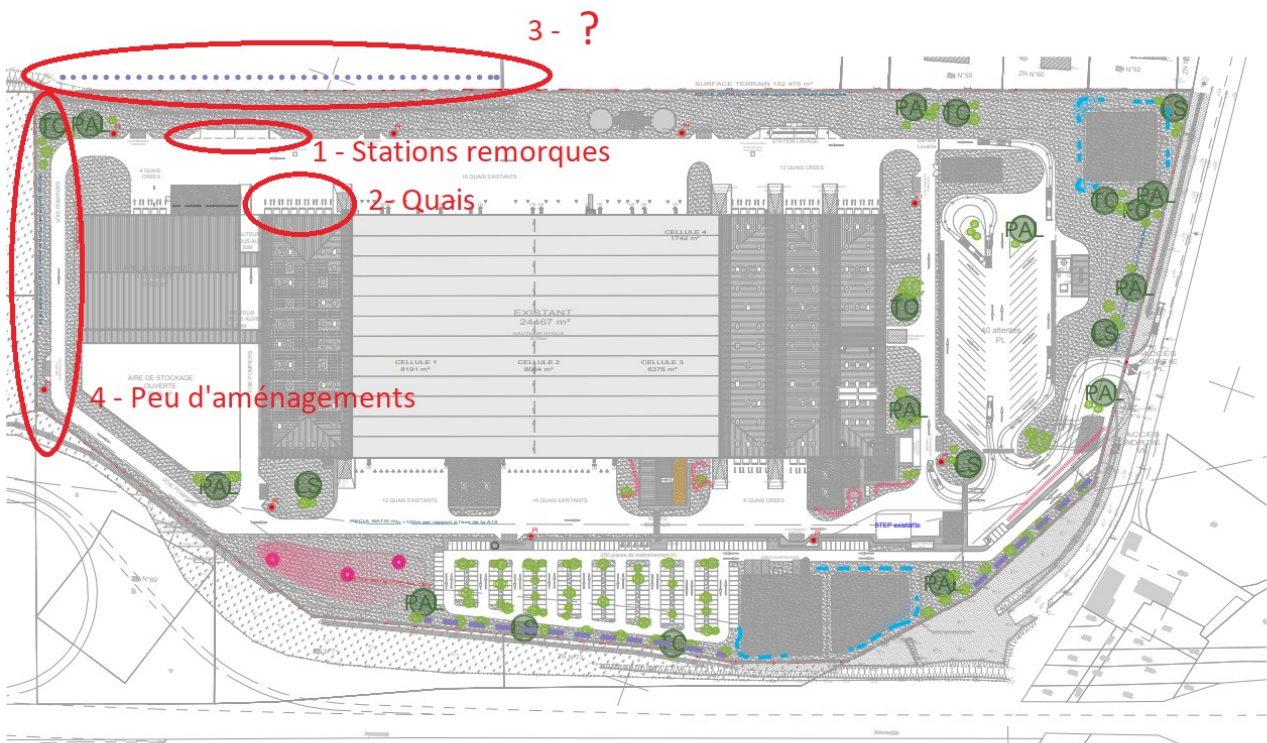


Photo 2 : VC 20

